TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par la Commission Exécutive de World Archery le 3 décembre 2016
Mise en application le 1 avril 2017

Livre 1, chapitre 1, article 1.16.8

Ces questions peuvent être soumises par les Associations Membres, les membres de la Commission Exécutive ou des autres Comités Permanents par le biais du Secrétaire Général qui les transmettra au(x) comité(s) concerné(s).
~~Les Associations Membres doivent envoyer la somme de 100.00 USD quand elles soumettent une demande d'interprétation.~~ Les Associations Membres doivent payer des frais pour chaque demande d'interprétation. Le Comité Exécutif déterminera de la date de paiement ainsi que du montant de ces frais.